

## الإجازة الأساسية في القانون

السنة الجامعية: 2013-2014

المستوى الدراسي: السنة الأولى

المادة: النظرية العامة للقانون

الأستاذة المحاضرة: سنية العيش ملاك

الدورة: دورة المراقبة

مدة الامتحان: 3 ساعات

Mr « Omar » est décédé en 1995 laissant derrière lui un fils s'appelant « Salah » et un petit fils nommé « Ali » dont la mère n'est autre que la fille de Mr. « Omar » décédée bien avant lui.

La surprise de « Ali » fut grande lorsque son oncle maternel « Salah » lui annonça qu'il n'y avait pas de raison de procéder au partage de l'héritage puisqu'il ne bénéficiera de rien vu que sa mère est décédée en 1958 avant l'ajout de l'art.191 du Code du Statut Personnel qui dispose que :

« Les enfants, garçons ou filles, d'une personne qui décède avant ou en même temps que leur aïeul ou leur aïeule bénéficient d'un legs obligatoire équivalent à la part successorale qu'aurait recueillie leur père ou leur mère s'ils étaient restés vivants, sans que cette part puisse dépasser le tiers de l'actif successoral... »

L'autre problème auquel M. « Ali » doit faire face est que l'un de ses employés qu'il a licencié veut ester contre lui en justice réclamant le montant de 6000 dinars en guise d'indemnité de licenciement.

Mais les tracas de M. « Ali » ne s'arrêtent pas à ce stade, il doit faire face à un problème de propriété d'un immeuble à Médenine et il désire agir en justice pour prouver sa qualité de propriétaire devant les tribunaux de la capitale vu la difficulté de déplacement au Sud.

En outre, il se fait des soucis quant à la validité du mariage de sa fille avec un conjoint étranger non musulman malgré que celle-ci lui a assuré que les juridictions tunisiennes ont interprété le Droit de façon favorable à ce genre d'unions et les ont considérées comme valides.

Face à ces problèmes, M. « Ali » s'adresse à vous pour avoir une réponse aux questions suivantes :

-Est-ce qu'il a droit à l'héritage ?

-Quelle est la juridiction compétente pour connaître du litige relatif au licenciement de son employé et auprès de quelle juridiction il doit interjeter appel le cas échéant ?

-Est-ce que les juridictions de Tunis sont compétentes pour connaître des litiges concernant la preuve d'une propriété immobilière ? A quelle juridiction revient la compétence d'attribution et la compétence territoriale ?

-La jurisprudence est elle une source de Droit ? Quelles sont les règles d'interprétation des lois ?

interprétation législative / doctrinale /

Analogie / cas fortiori / lexique